

NON-ASSISTANCE
à **enseignant(e)s bruxellois(e)s**
(de la langue néerlandaise)
en danger
dans nombre d'**écoles francophones**

Ceux qui s'étonnent depuis des années de l'*absentéisme* des enseignant(e)s chargés de l'apprentissage de la langue néerlandaise, dans l'enseignement **secondaire** bruxellois, sont aveugles, hypocrites ou incompetent(e)s !

On trouve dans nombre d'écoles francophones, tant dans l'enseignement libre que dans l'enseignement officiel, surtout communal, d'une dizaine de communes bruxelloises, des conditions de travail **intenable**s pour les enseignant(e)s chargés de l'apprentissage de la langue néerlandaise, qui s'y font **massacrer**.

Ils ou elles sont **livré(e)s en pâture** à des élèves qui **ne** veulent **pas** apprendre le néerlandais, ils ou elles servent de **chair à canon** (... ou à cutters), étant donc parfois **agressé(e)s** non pas **verbalement** mais **physiquement**, quand ils s'évertuent à poursuivre leur mission avec conscience professionnelle, comme ce fut mon cas, régulièrement, depuis 2003. Combien de fois les élèves ne m'ont-ils pas demandé « *Pourquoi n'êtes-vous jamais absent, Monsieur ?* » ? ...

Comment en est-on arrivé là ?

Des *décideurs*, à divers niveaux, ont laissé **pourrir** la situation depuis au moins une dizaine d'années. Leur plus grosse erreur psychologique fut, lors de l'instauration du certificat d'études de base (ou **C.E.B.**), de ne pas prévoir, en tout cas dans la région bruxelloise, une mention du niveau de compétences atteint pour l'apprentissage de la langue néerlandaise.

Il va de soi que l'obtention ou réussite du **C.E.B.** n'est pas subordonnée à une éventuelle non-acquisition de cette compétence.

Le Conseil de l'Europe a suggéré que, sur l'ensemble du continent européen, les élèves atteignent, au terme de l'enseignement primaire, un niveau d'acquisition **A1**. A l'exception des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce n'est plus le cas aujourd'hui dans une majorité d'écoles francophones bruxelloises.

Sauf erreur de ma part, l'autonomie des pouvoirs organisateurs (ou **P.O.**) ne les autorise pas à décider que leurs élèves peuvent avoir **moins ou pas** d'heures de langue néerlandaise.

Le message dès lors envoyé aux élèves et à leurs parents est pour le moins ambigu.

Il ne faut donc pas s'étonner que les enseignant(e)s chargés de l'apprentissage de la langue néerlandaise en secondaires héritent de cette **situation explosive** et que les élèves **ne sont plus conscients** que cette acquisition est une clé de leur futur emploi à Bruxelles.

Une solution simple pourrait être appliquée dès juin 2017 : apposer une mention supplémentaire sur le document officiel du **C.E.B.**, comme sur l'exemple suivant :

Communauté française de Belgique

CERTIFICAT D'ÉTUDES DE BASE

Je soussigné(e), chef d'établissement/directeur-trice de (ou du)

certifie que (*nom, prénom*) _____

né(e) à (*lieu de naissance*) _____

le (*date de naissance en toutes lettres : jour-mois-année*) _____

a satisfait à l'évaluation portant sur la maîtrise des compétences requises pour l'obtention du certificat d'études de base.
L'élève **a, en outre, acquis** les compétences de niveau **A1** / **n'a pas acquis** les compétences de niveau **A1** pour la **langue néerlandaise**.
En foi de quoi, le présent certificat lui est délivré.

Fait à

Le 30 juin 2016.

Sceau de l'établissement

Signature du/de la chef d'établissement/directeur-trice,

Signature du porteur,

Madame la Ministre Schyns a *hérité* de cette situation mais elle ne peut pas avoir moins de volonté politique que sa collègue qui l'a précédée en mai 2005. **Il relève de sa seule compétence d'adresser une circulaire** (comme ce fut le cas – point **Info. 13** – même maladroitement – mes adresse et GSM personnels communiqués –, pour une solution que je proposais à l'époque) **au moins à tous les P.O. de la région de Bruxelles-Capitale** afin qu'ils fassent mentionner cette information sur le document officiel du **C.E.B.** de juin 2017.



Le Secrétariat général

- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement subventionné ;
 - Aux Chefs des Établissements d'enseignement organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
 - Aux Directeurs des Centres P.M.S. - I.M.S. organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
 - Aux Fonctionnaires généraux et Chefs de service des Administrations et Directions générales du Ministère de la Communauté française.
- Pour Information :
- Aux Membres du service d'Inspection ;
 - Aux Associations de Parents.

CIRCULAIRE N°
HI/LZ/EF/GD/

1121

DATE 12/05/2005

CIRCULAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES
Mai 2005

ACTIVITÉS PROPOSÉES

Info. 1 : Anim'action 2005-2006

Info. 2 : La décennie de l'éducation au développement durable en Communauté française

Info. 3 : KunstenFESTIVALdesArts

Info. 4 : De la Lune à la Scène au Centre Dramatique Jeune Public « Pierre de Lune »

Info. 5 : Journée professeurs en famille – Exposition Belgique Visionnaire

CONCOURS

Info.6: Concours de dessin pour le timbre « Europa »

Info.7: Prix des Lycéens du cinéma belge

PUBLICATIONS

Info.8 : « Imaginer Voir »

Info.9: La Lettre des Usagers pédagogiques de la Médiathèque

Info.10 : Symbioses, le magazine de l'éducation à l'environnement (ErE): "Y a de l'énergie dans l'ErE"

Info.11: « Le livre d'artiste », un livret pédagogique inspiré des collections du Musée de Mariemont

DIVERS

Info. 12 : l'IBSR propose des outils pédagogiques

Info. 13 : CD-Rom d'apprentissage du néerlandais pour primo-arrivants

Le Secrétaire général,

Henry INGBERG

Cellule Culture et Enseignement du Secrétariat général, 44 Boulevard Léopold II – 1080 Bruxelles
Téléphone : 02/413.24.16 - Site Internet <http://www.culture-enseignement.cfwb.be> – Courriel : services@cfwb.be –
Téléphone vert 0800 20 000

Cette **première solution** ne coûte rien.
Une **deuxième solution** pourrait également ne
coûter que la peine de l'appliquer.
Elle concerne notamment éducateurs et
éducatrices, qui sont de plus en plus accaparés
par des tâches administratives.

On déplore l'absentéisme de professeurs mais on dépense aussi énormément d'énergie pour gérer les absences croissantes des élèves. J'ai mis au point une **solution** simple, sous EXCEL, n'évaluant mes élèves, logiquement, que lors de leur seule présence, une absence (justifiée ou injustifiée) étant indiquée par un **zéro vert**, non pris en compte dans leur moyenne.

PERIODE 1	COMPETENCE X	sur 10	sur 10	sur 10	sur 10	sur 40	sur 20
NEERLANDAIS	Professeur : M. GOORDEN	EVALUATION 1	EVALUATION 2	EVALUATION 3	EVALUATION 4	TOTAL	BULL. 1
élève A	prénom 1	8,4	7,0	4,5	7,2	27,1	13,6
élève B	prénom 2	9,0	10,0	5,4	0,0	24,4	16,3
élève C	prénom 3	0,0	9,0	4,6	0,0	13,6	13,6
élève D	prénom 4	9,0	8,0	4,4	7,4	28,8	14,4
élève E	prénom 5	9,6	7,0	6,4	0,0	23,0	15,3
élève F	prénom 6	9,0	0,0	5,1	0,0	14,1	9,4
élève G	prénom 7	9,8	6,0	0,0	6,3	22,1	14,7
élève H	prénom 8	9,0	7,0	5,5	6,3	27,8	13,9
élève I	prénom 9	0,0	10,0	1,9	7,2	19,1	12,7
élève J	prénom 10	10,0	8,0	7,9	0,0	25,9	17,3
élève K	prénom 11	0,0	8,0	3,6	7,0	18,6	12,4
élève L	prénom 12	10,0	0,0	5,3	6,8	22,1	14,7
élève M	prénom 13	9,0	10,0	0,0	7,1	26,1	17,4
élève N	prénom 14	10,0	9,0	8,0	0,0	27,0	18,0
élève O	prénom 15	0,0	10,0	4,9	8,2	23,1	15,4
élève P	prénom 16	10,0	8,0	4,0	0,0	22,0	11,0
élève Q	prénom 17	9,0	10,0	2,5	4,3	25,8	12,9
élève R	prénom 18	9,0	0,0	2,4	7,6	19,0	12,7
élève S	prénom 19	9,0	8,0	2,9	6,0	25,9	13,0
élève T	prénom 20	0,0	10,0	7,8	0,0	17,8	17,8
élève U	prénom 21	9,0	7,0	2,8	5,1	23,9	12,0
élève V	prénom 22	10,0	10,0	5,8	9,4	35,2	17,6
NEERLANDAIS	Professeur : M. GOORDEN	EVALUATION 1	EVALUATION 2	EVALUATION 3	EVALUATION 4	TOTAL	BULL. 1

<http://www.idesetautres.be/upload/EVALUATION%20ZEROS%20VERTS.xls>

Trop d'enseignant(e)s perdent trop d'énergie à aller vérifier auprès des éducateurs / éducatrices si l'absence d'un(e) élève était justifiée ou pas. Et l'énergie des éducateurs / éducatrices est trop mise à contribution pour gérer ce problème.

Si cette solution était généralisée, cela permettrait de rendre à nouveau disponibles éducateurs / éducatrices pour, par exemple, accompagner à la salle des ordinateurs les élèves d'une classe dont, par exemple, l'enseignant(e) néerlandais serait absent(e). Les élèves **ne** devraient **plus** être licenciés, a fortiori si leur enseignant(e) a *craqué* parce qu'ils lui ont *mené la vie dure* ...

Dans la salle des ordinateurs, surveillés par un éducateur / une éducatrice, ils devraient au moins **écouter** des phrases en langue néerlandaise.

La (**troisième**) **solution** de 2005 (quelque 5.000 fichiers sur un CD-ROM), que j'ai développée, **met dès octobre 2015 à disposition 42.000 fichiers** (dont **vingt mille fichiers en MP3**, où l'on voit comment s'écrit ce que l'on entend).

Tant qu'à faire, ils sont **transférables**, via le PC, **sur** leur **téléphone mobile**, au lien INTERNET : <http://www.idesetautres.be/?p=ndls>

Par ailleurs, il y a quelque 3.500 fiches VANDERSTEEN, des extraits de BD aidant à la compréhension et à l'apprentissage des verbes irréguliers NL, toujours à un lien INTERNET **gratuit** : <http://www.idesetautres.be/?p=ndls&mod=vandersteen>

En septembre 2015, à l'institut qui m'employait encore à 63 ans, j'avais installé sur le *bureau* de quelque 150 PC le lien vers le corpus (tenant sur une clé USB de 4 Gb) se trouvant sur leur serveur. Fin octobre 2015, des élèves, non surveillés par un éducateur / une éducatrice, en avait effacé la moitié, en privant leurs condisciples.

J'ai bénéficié d'une oreille plus attentive de l'Inspection et de certains membres de la direction du dernier P.O. qui m'a employé mais ils n'ont, malgré cela, **pas mesuré l'ampleur de l'enjeu.**

A 11 ans d'intervalle (1994, en tant que parent d'élèves et membre de la LIPEQ ; 2005 et 2016), j'ai rencontré des responsables de la CFWB / FWB. La situation ne s'est pourtant pas améliorée.

Je sais de quoi je parle, ayant été *en première ligne* dans des classes *difficiles* entre janvier 2003 et octobre 2015, dans l'Enseignement libre et dans l'Enseignement officiel, parfois la même année dans 6 (six) écoles réparties dans 3 (trois) communes, respectivement : dans les communes bruxelloises d'Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles-ville, Koekelberg, Molenbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse, Uccle et Watermael-Boitsfort. J'aurai enseigné dans quasi toutes les classes, de la troisième maternelle à la sixième secondaire, travaillant avec services de prévention locaux (à Ganshoren, Ixelles, Schaerbeek) et bibliothèques locales (accueillant des *primo-arrivants*, notamment pendant les congés scolaires) ...

J'avais en outre une expérience d'un millier d'heures de **remédiations** (entre janvier 1997 et octobre 2015), souvent à titre bénévole, avec des *primo-arrivants*.

Je propose des **solutions simples**, qui ont fait leurs preuves sur le terrain. Elles peuvent être appliquées à moindres frais.

Si le problème n'est pas résolu à **court** terme, le pacte d'excellence héritera de l'*école de la réussite*, au moins à Bruxelles, d'un fameux *talon d'Achille*.

Ma démarche ne vise à jeter le discrédit sur personne mais à faire tenir un discours cohérent et à concentrer toutes les énergies possibles sur un encadrement de réussite conséquent.

Actuellement, nombre d'élèves à Bruxelles estiment qu'on leur *fait violence* quand on leur demande d'apprendre la langue néerlandaise dans les conditions d'aujourd'hui.

Et dire qu'une réponse, à la suite des attentats, consiste plutôt à investir davantage dans la sécurité ... mais pas des enseignant(e)s !

Bernard GOORDEN

Lauréat d'un prix « **e-Learning / e-Twinning** » 2005

Lauréat d'un **Trophée des Innovations en Education** 2008

Porte-parole

de centaines d'enseignant(e)s
qui ont *jeté l'éponge* à Bruxelles

P.S. : ce *cri d'alarme* a été publié, avec des annexes, sur INTERNET, le 5 février 2017 (et adressé à de nombreux responsables politiques) sous le titre :

« **LETTRE OUVERTE**
à certain(e)s (ir)responsables *politiques*
des conditions d'**enseignement**
de la langue néerlandaise
dans nombre d'**écoles francophones**
d'une dizaine de communes à Bruxelles. »

J'en rappelle le lien :

<http://www.idesetautres.be/upload/LETTRE%20OUVERTE%20BGOORDEN%20AUX%20IRRESPONSABLES%20FRANCOPHONES%20ENSEIGNEMENT%20NEERLANDAIS%20A%20BRUXELLES%2020170205.pdf>

Une responsable politique a eu le courage de réagir (même si sa lettre est, curieusement, non datée) : Madame SCHYNS, Ministre de l'Education et des bâtiments scolaires du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Copie de sa réaction à découvrir au lien :

<http://www.idesetautres.be/upload/MINISTRE%20SCHYNS%2020170329%20REPOSE%20LETTRE%20OUVERTE%20BGOORDEN%2020170205.pdf>

Il ne s'écoule, en effet, pas une semaine sans que l'on m'informe d'un nouveau cas de collègue enseignant la langue néerlandaise dans une école bruxelloise qui *jette l'éponge* et, donc, d'élèves livrés à eux-mêmes.

Selon mes informations, Madame SCHYNS **ne peut pas** adresser une lettre circulaire aux

directions des écoles francophones bruxelloises (tant libres qu'officielles), contrairement à Madame ARENA, qui m'en avait fait adresser une copie en mai 2005 (preuve, supra, que je lui ai fait fournir).

Je suis dès lors bien forcé de constater que, d'une part, on ne peut apparemment pas appliquer une **solution** simple (et **gratuite**) au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et que, d'autre part, le gouvernement fédéral prolonge la présence de militaires dans les rues, principalement, de Bruxelles (**solution coûteuse** pour le contribuable).

Il est navrant que des « *ronds-de-cuir* » wallons (des brebis *cigaleuses*) aient créé un problème à Bruxelles et ne puissent pas (ne puissent plus) le résoudre.

A mon grand regret, je n'ai pas d'autre choix qu'engager la responsabilité de Madame la Ministre SCHYNS si le moindre incident grave venait à se produire, même si, je le répète, elle a *hérité* du problème.

Je persiste donc, signe ... et date ce « *rappel* » du 1^{er} mai 2017, fête des travailleurs, jour où nombre d'enseignant(e)s, notamment, travaillent (préparations de cours, corrections, ...).

Bernard GOORDEN,
une « *fourmi* » parmi d'autres
mais une *courroie de transmission*